

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 15 OCTOBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUINZE OCTOBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEZIERES-SUR-COUESNON, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 09 octobre 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., DANIEL F., KERLOC'H A., MARCHAND-DEDELLOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., FRAUD E., GENOUËL J., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., COUR L., LAMOUR E., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., LAHAYE P., PICARD H.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à M. GENOUËL J., Mme COUR L. à M. BEGASSE J., Mme LAMOUR E. à M. SALAÜN F., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : M. ORY G.

MOYENS GENERAUX

Projet de réhabilitation et d'extension du centre multi-activités de Liffré

Rapporteur : Ronan SALAÜN, Vice-président

- VU les articles L.1321-2 et L.1321-5-III du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis du Bureau communautaire en date du 24 septembre 2018 ;
- VU l'avis de la commission n°1 en date du 03 octobre 2018

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Centre Multi Activités de Liffré est un équipement qui porte une ambition sportive et culturelle forte en regroupant :

- Une piscine
- Une école de musique
- Une salle de spectacle et une salle polyvalente

La piscine de Liffré a ouvert ses portes en 1992. Comprenant un bassin de 25 m avec 3 couloirs, une pataugeoire, un hammam et un bain bouillonnant, cet équipement structurant pour la commune a su développer, au fil des années, un certain nombre d'animations tous publics et porter une dynamique en matière d'enseignement de la natation scolaire ainsi qu'auprès des collégiens.

Transférée depuis le 1^{er} juillet 2016 à l'intercommunalité, l'ambition désormais portée par le conseil communautaire est de proposer des équipements modernes et adaptés aux nouveaux usages pour l'ensemble de la population du territoire de Liffré-Cormier communauté.

Ce projet de rénovation et d'extension de la piscine communautaire de Liffré poursuit plusieurs objectifs :

- Répondre aux besoins d'éducation sportive des futurs lycéens, mais aussi des collégiens et élèves primaires, la capacité d'accueil ne suffisant pas à répondre aux besoins des établissements ;
- Proposer un équipement adapté aux pratiques scolaires et aux pratiques sportives associatives ;
- Développer une offre complémentaire à celle du bassin rennais, en proposant un bassin extérieur ;
- Proposer une offre d'activités sportives et ludiques aux habitants du territoire communautaire, qui soit accessible financièrement et disponible en période estivale ;
- Adopter une démarche compatible avec les objectifs de développement durable, notamment en matière de consommation d'énergie.

S'agissant des maitrises d'ouvrage, celles-ci se trouvent aujourd'hui partagées de la manière suivante :

- La piscine : conformément aux dispositions des articles L.1321-2 et L.1321-5 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes assument sur les bâtiments mis à disposition dans le cadre du transfert de compétence l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliéner ;
- L'école de musique : les locaux appartiennent à la Ville de Liffré, laquelle les loue à la communauté de communes depuis 1993. Il ne s'agit pas d'une mise à disposition à titre gratuit dans la mesure où l'ancien Pays de Liffré exerçait déjà la compétence.
- La salle de spectacle et la salle polyvalente : celles-ci sont propriété de la Ville de Liffré et exploitées en totalité pour ses besoins propres. Les travaux lui incombent donc en tant que propriétaire.

Souhaitant clarifier et simplifier les maitrises d'ouvrage, la Ville de Liffré consent à céder la partie des bâtiments relatifs à l'école de musique pour l'euro symbolique, la communauté de communes assumant directement le coût des travaux de réhabilitation et mises aux normes.

La Ville de Liffré et Liffré-Cormier communauté entendent également profiter de ces travaux pour déterminer la quote-part prise en charge par les collectivités sur les parties communes à l'issue des travaux : ces dernières seront prises en charge à hauteur de 43% par la Ville et de 57% par la communauté de communes.

Le projet comprend la programmation suivante :

- Mise aux normes en matière d'accessibilité
- Création d'un bassin extérieur de 6 couloirs, sur 25 mètres de longueur

- Mise en place d'espaces ludiques aquatiques et bien être
- La rénovation énergétique du bâtiment
- La réalisation de locaux annexes et techniques

S'agissant de l'école de musique, **le projet de réhabilitation du Centre Multi Activités est aussi l'occasion d'affirmer l'ambition de la communauté de communes en matière culturelle et plus particulièrement sur l'enseignement de la musique.**

En effet, Liffré-Cormier communauté souhaite porter un projet fédérateur, participatif et identitaire devant permettre d'identifier les écoles de musique au cœur de la vie culturelle du territoire en affirmant l'existence de 3 pôles majeurs sur les communes de Liffré, La Bouëxière et Saint-Aubin-du-Cormier. Ainsi, l'école de musique « L'Orphéon » va progressivement renforcer son offre de service sur la commune de La Bouëxière, complémentaire des offres existantes sur les communes de Liffré et Saint-Aubin-du-Cormier, et en soulignant que les deux écoles de musique du territoire (L'Orphéon et La Fabrik) continuent à travailler en partenariat étroit.

A ce jour, deux salles du centre culturel Maisonneuve sont mises à disposition sur la commune de La Bouëxière. Le renforcement de l'offre passera notamment par la mise à disposition d'une 3ème salle au sein du centre culturel puis d'une 4ème, en cours de construction.

Au sein du Centre Multi Activités, les travaux relatifs à l'école de musique porteront sur :

- 6 salles de classe à l'étage
- 1 local de stockage à l'étage
- 2 salles de classe au rez-de-chaussée

Une attention particulière sera accordée à la qualité acoustique de salles ainsi qu'aux conditions de travail des agents (bureau avec un apport de lumière naturel).

Le programme complet ainsi que le coût de l'opération évalué à 8,6 M€ HT hors options (piscine + école de musique) sont joints à la présente délibération.

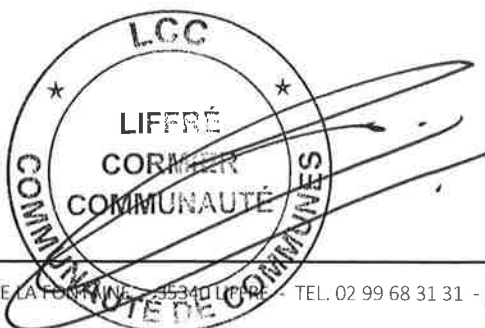
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de réhabilitation/extension du Centre Multi Activités de Liffré tel que présenté ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'acquisition de la partie des locaux afférente à l'école de musique pour l'euro symbolique ;
- **APPROUVE** la quote-part de prise en charge des parties communes entre la Ville de Liffré (43%) et Liffré-Cormier communauté (57%) à l'issue des travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente affaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD



Envoyé en préfecture le 19/10/2018

Reçu en préfecture le 19/10/2018

Affiché le

ID : 035-243500774-20181015-DEL2018_134-DE